



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 24 août 2026
Partie 2 – DRAAF : Contrôle des structures partie 2



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 115 accusés de réception de dossier complet

Nombre total : 115 décisions

Le 24 août 2026

I - Décisions tacites : 115 accusés de réception de dossier complet

08250130	EARL LE CLOS LANDRY	10260040	EARL LEROY GALLAND
08250136	GAEC DAPREMONT	10260041	HENRY VIOLAINE
08250145	GAEC DE LA HAYETTE	10260045	PERONNE SANDRINE
08250176	EARL HOURLIER JEAN NOËL	10260046	GAEC DES CORBIERES
08250249	DAPREMONT ÉLODIE	10260047	SAS CHRISTOPHE DANGIN
08260001	PETIT ROMUALD ET JULES	10260048	DANGIN VINCENT
08260006	GAEC BOUXIN GODET	10260049	EARL FAYS DANGIN
08260008	MAILLARD ORPHÉE-MAILLARD ALEXANDRE	10260050	SCEA DM4
08260010	SCEA GATINOIS	10260051	SCEV DE LA LANDE DE MAURES
08260022	CATHRINET NATHALIE	10260053	MAREY GÉRALDINE
08260023	GAEC DE MELIPRE	54260007	EARL DES ÉTANGS THIEL
08260024	BONTEMPS SIBILLE MAXIME	54260013	GAEC MOINAUX
08260026	EARL MATTON DE ROCAN	54260015	EARL DE LA MALADRY
08260027	GAEC DU BEAU SITE	54260021	EARL DE LA PERVENCHE
08260030	PANIER MATHILDE	54260022	CAREME ADELINE
08260035	LAQUEUE LORÈNE	54260030	SCEA DE COGEPA
08260037	GAEC DU BAS TAILLIS	54260038	SOREL DIDIER ET GILLES
08260038	MASSEAU ALAIN	54260039	GIRARD CHRISTIAN
08260039	EARL FERME QUENET D	55250194	PIERROT CÉDRIC
08260050	SCEA DES TOURETS	55250198	SCEA HALLOT FRANCOIS
08260053	EARL HABERT RÉMY	55250205	BONTANT LOUIS ET MARIE
08260055	EARL NOIZET DE LA REMEMBREE	55250208	GAEC DU PRÉ DE L'ETANG
08260057	GAEC DES QUATRE BUISSONS	55250209	PATRIS GUILLAUME
08260058	GAEC DU CORRIER	55250210	ROUYER RÉMI
08260062	EARL BECHARD	55250227	FRANCOIS PAUL - SCEA JCB-XF
08260070	GAEC DE LA FERME DE L'ENCLOS	55250234	FRANCOIS PAUL - EARL DU PRIGNEUX
08260072	EARL ALLARD	55250238	LA FRONDE DES FOUGÈRES
10260027	SCEA DE LA HOURIE	55260013	GAEC DES RIVES DE L'AIRE
10260028	SAS MARION R.S	55260014	VANET ROMAIN
10260029	FERREIRA LOÏC	55260024	EARL DU LANDEAU
10260030	SCEA PAUL DOREZ	55260025	L'HERBERIE DE LA SAULX
10260031	SCEA DU MOULIN A VENT	55260029	PALIN MAXIME
10260033-002	SCEA SAINT ROCH	55260031	CARDOT VINCENT
10260034	TOCQUET JEAN BAPTISTE	55260036	GAEC DE L'ORCHIDEE NOIRE
10260035	HUGUET JACQUELINE	55260039	PANCHER THOMAS
10260038	TOCQUET ÉMILIE	55260053	SAS BELLE FORET
10260039	SARL GC	55260056	GAEC DU LOISON
		57260016	EARL LA VOIE LACTEE

RAA spécial du 24 août 2026 Partie 2

57260018	KRUMMENACKER CARINE	88250035	GAEC DU MILAN
57260020	EARL DU PAQUIS	88250039	GAEC DU BAS DES CHAMPS
57260022	THEOBALD FRANCK	88250080	PIERRAT RÉGIS
57260023	GAEC DE LA TOUR DU LOUP	88250089	GAEC DE LAMENIL ET ASSOCIÉS
57260024	EARL DE LA PIERRE JAUNE	88260001	GODARD LÉO
57260025	RESLINGER CÉCILE	88260003	DION BRICE
57260026	MORHAIN ÉRIC	88260005	COLNET HERVÉ
67260010	FLICK PASCAL	88260007	DUVOID FRÉDÉRIC
67260018	MULLER LUCIE	88260008	DUVOID ALEXANDRE
67260020	MENTZIA VICTORIA	88260010	GAEC DE LA PIERRE DU LAYS
67260021	SCEA GPAUL	88260012	LEFEVRE AURÉLIE
67260022	SCEA AUX SERRES FLEURIES	88260018	SCEA JOIGNY
67260023	SCEA MEYER VINCENT	88260022	GAEC DE SENADE
88250007	GAEC DE L'ORIENS	88260027	GILLOT ALEXIE
88250008	EARL DU MOLNE	88260028	GAEC DES TROIS COULEURS
88250009	GAEC DES TOM POUCE	88260030	SCEA DE NONSAILLES
88250011	BARREE FRÉDÉRIC	88260031	GAEC DURAND
88250015	PETITJEAN RÉMI	88260039	GAEC DE LA RAIE DES FONTAINES
88250027	GAEC MARULIER ET COMPAGNIE	88260040	GAUDEL FRANCIS
8250028	EARL DES BLEUETS		
88250033	GAEC DE TRUSEY		

Metz, le 16 février 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Mme Carine KRUMMENACKER

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : **DAE n° 57260018**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 13 février 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation, par reprise d'une partie de l'exploitation de votre mari, M. Krummenacker Didier, suite à son départ en retraite, sur des terres d'une superficie totale de **13ha80a88**, dont **8ha66a09** sur la commune de **PLAINE DE WALSCH** (**S.E** p.18+223 à 225+234+282+286+287+294+333+374+378+382+384+481+484+487+499+510+511+565+566 ; **S.02** p.161+162 ; **S.03** p.79/20), et **5ha14a79** sur la commune de **WALSCHEID** (**S.01** p.121+122 ; **S.06** p.405 ; **S.18** p.73 ; **S.19** p.31+33 ; **S.21** p.14+18 ; **S.22** p.08+09 ; **S.23** p.46+76+121+122 ; **S.25** p.81+84+89+94 ; **S.27** p.53 ; **S.31** p.67).

Votre dossier enregistré complet le **13 février 2026** sous le numéro **57260018** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13 juin 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière



Laurent STAAB

Metz, le 2 mars 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

MANGIN Emmanuel

EARL DU PAQUIS

Réf. : **DAE n° 57260020**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 18 février 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein de l'EARL DU PAQUIS, par reprise de l'exploitation de votre père, sur des terres d'une superficie totale de **161ha22a62**, dont **5ha05a36** sur la commune d'**ANTILLY (S.0A p.97+98+273+277+281+283)**, **31ha83a03** sur la commune de **BOUSSE (S.29 p.55à59 ; S.30 p.38à43)**, **20ha44a08** sur la commune de **CHAILLY-lès-Ennery (S.04 p.47 +48)**, **75ha05a51** sur la commune de **LUTTANGE (S.31 p.4+5+22 ; S.40 p.35 ; S.41 p.2+31+32+34 ; S.42 p.18+36+37+43+44)**, **23ha17a71** sur la commune de **METZERESCHE (S.39 p.105 ; S.47 p.33+44à47 ; S.49 p.01)**, **28a10** sur la commune de **VIGY (S.10 p.33)**, et **5ha38a83** sur la commune de **VOLSTROFF (S.45 p.74 ; S.52 p.11 ; S.58 p.101)**.

Votre dossier enregistré complet le **18 février 2026** sous le numéro **57260020** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

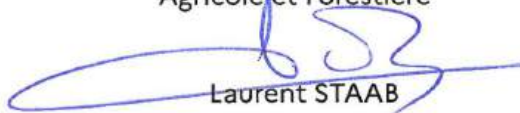
À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18 juin 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Laurent STAAB

Metz, le 17 mars 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

M. THEOBALD Franck

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : **DAE n° 57260022**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 2 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres précédemment mises en valeur par votre père, M. Paul Théobald, terres d'une superficie totale de **7ha25a90**, dont **5ha91a94** sur la commune d'**HEINING-lès-Bouzonville** (**S.02** p.11 ; **S.04** p.19pp+20pp ; **S.05** p.53 ; **S.06** p.3+47+48+58+81 ; **S.09** p.69+70+71pp ; **S.0A** p.2031pp+2032pp+2035+2036+2355pp+2357+2399pp + 2400pp), et **1ha33a96** sur la commune de **VOELFLING-lès-Bouzonville** (**S.03** p.38à41).

Votre dossier enregistré complet le **13 mars 2026** sous le numéro **57260022** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

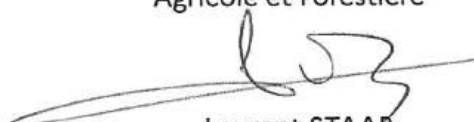
À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13 juillet 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Laurent STAAB

Metz, le 19 mars 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

GAEC DE LA TOUR DU LOUP
MM. VINGERT Philippe et HESSE Baptiste

Réf. : **DAE n° 57260023**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 17 mars 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **6ha18a20** situés sur la commune de **CONDE-NORTHEN** (S.04 p.09+17+79 ; S.05 p.33+65), terres précédemment mises en valeur par l'EARL DU SOUS-BOIS, représentée par M. Pascal LECOMTE.

Votre dossier enregistré complet le **17 mars 2026** sous le numéro **57260023** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de CONDE-NORTHEN, et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

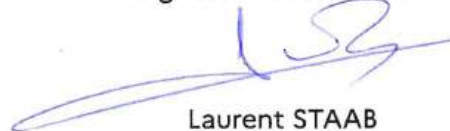
À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17 juillet 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Laurent STAAB

Metz, le 30 mars 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

EARL DE LA PIERRE JAUNE
MM. SCHMITT Paul et Thomas

Réf. : **DAE n° 57260024**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 25 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie totale de **16ha95a20**, dont **12ha12a36** sur la commune d'**AMANVILLERS** (**S.08** p.23 ; **S.09** p.06 ; **S.14** p.03+10+16 ; **S.20** p.04), et **4ha82a84** sur la commune de **VERNEVILLE** (**S.10** p.22à26).

Votre dossier enregistré complet le **25 mars 2026** sous le numéro **57260024** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

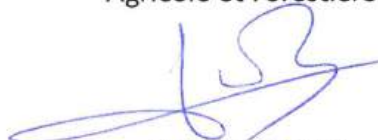
À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25 juillet 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Laurent STAAB

Metz, le 1^{er} avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Mme RESLINGER Cécile

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : **DAE n° 57260025**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 24 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie totale de **6ha79a75** dont **6ha67a65** sur la commune de **LENGELSHEIM** (**S.0D** p.13+27+378 ; **S.0E** p.403 ; **S.0H** p.360 ; **S.0L** p.08+09+10+16+17+23+27+28+30+33+35+38+44+48 ; **S.0M** p.51+57+70+72+76+80+83+85+86+89+90+99+101+105+105+107+112+114+117+119+120+134+142+144+147+148+150+151+224+227+233 ; **S.0N** p.326+348+390), et **12a10** sur la commune de **NOUSSEVILLER-lès-Bitche** (**S.0K** p.89).

Votre dossier enregistré complet le **1er avril 2026** sous le numéro **57260025** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **1er août 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Laurent STAAB

Metz, le 1^{er} avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

M. MORHAIN Eric

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : **DAE n° 57260026**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 31 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation sur des terres d'une superficie totale de **170ha15a69** dont **10ha38a66** sur la commune de **AY-SUR-MOSELLE** (**S.07** p.42+43 ; **S.12** p.03), et **159ha77a03** sur la commune de **RURANGE-LES-THIONVILLE** (**S.25** p.02+14 ; **S.26** p.02+07à10 ; **S.27** p.03à05+07+08 ; **S.28** p.01 ; **S.29** p.01+02+05+09+10+12+13 ; **S.30** p.17à19+21+45+50), terres actuellement mises en valeur par le GAEC DE LOGNE.

Votre dossier enregistré complet le **31 mars 2026** sous le numéro **57260026** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

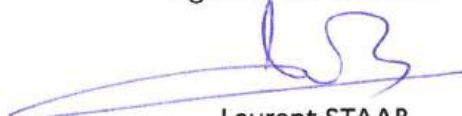
À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **31 juillet 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Laurent STAAB

Strasbourg, le 17 avril 2026

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Économie Agricole

Tél : 07 84 54 93 05

Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

LR/AR

Le Directeur département des territoires
à

M. FLICK Pascal
5 rue de l'église
67250 MEMMELSHOFFEN

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N° 67260010

Monsieur

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, par courrier réceptionné le 4 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2 ha 82 a situées sur la commune de Wintershouse, actuellement mises en valeur par M. STEFFEN François à Wintershouse.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 4 mars 2026.

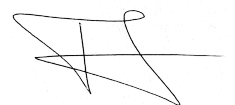
Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260010 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 4 juillet 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef du service agriculture



Signature numérique

Théo MACHOU

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux auprès de l'auteur de cette décision ou hiérarchique adressé à la Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67260010	FLICK Pascal	WINTERSHOUSE	section	22	parcelle	50	1,9	EARL STEFFEN
			section	22	parcelle	51A	0,8	
			section	22	parcelle	51B	0,12	
		Total WINTERSHOUSE						2,82

Direction Départementale du Bas-Rhin

Châlons-en-Champagne, le 17 avril 2026

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Économie Agricole

Tél : 07 84 54 93 05

Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

LR/AR

Le directeur départemental des territoires
à

Mme MULLER Lucie

1A rue de la fontaine

67990 OSTHOFFEN

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N° 67260018

Madame,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, par courrier réceptionné le 24 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6 ha 94 a 88 ca situées sur les communes d'Ergersheim, d'Ernolsheim-Bruche et d'Osthoffen, actuellement mises en valeur par M. MULLER Benoît à Osthoffen.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 1^{er} avril 2026.

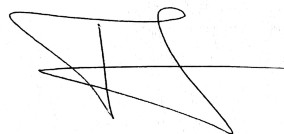
Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260018 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 1^{er} août 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service agriculture



Signature numérique 

Théo MACHOU

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux auprès de l'auteur de cette décision ou hiérarchique adressé à la Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67260018	MULLER Lucie	ERGERSHEIM	section	6	parcelle	383	0,4768	MULLER Benoît
			section	6	parcelle	384	0,5968	
			section	6	parcelle	385	0,2004	
			section	6	parcelle	386	0,2058	
			section	6	parcelle	387	0,2058	
			section	6	parcelle	388	0,8004	
			section	6	parcelle	389	0,1551	
			section	6	parcelle	390	0,1546	
			section	6	parcelle	391	0,1552	
		Total ERGERSHEIM						2,9509
		ERNOLSHEIM-BRUCHE	section	6	parcelle	218	0,323	MULLER Benoît
			section	6	parcelle	217	0,5426	
		Total ERNOLSHEIM-BRUCHE						0,8656
		OSTHOFFEN	section	47	parcelle	40	0,5499	MULLER Benoît
			section	47	parcelle	41	0,3556	
			section	47	parcelle	42	0,7444	
			section	47	parcelle	43	0,627	
			section	47	parcelle	44	0,2602	
			section	47	parcelle	45	0,4956	
			section	47	parcelle	664	0,0996	
		Total OSTHOFFEN						3,1323

Direction Départementale du Bas-Rhin

Châlons-en-Champagne, le 17 avril 2026

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Économie Agricole

Tél : 07 84 54 93 05

Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

à

Mme MENTZIA Victoria

3 rue du Lingberg

67350 BITSCHHOFFEN

LR/AR

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N° 67260020

Madame,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, par courrier réceptionné le 31 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 97 ha 80 a 93 ca situées sur les communes de Bitschhoffen, Kindwiller, Mietesheim, Val de Moder, actuellement mises en valeur par l'EARL KRIEGER à Bitschhoffen.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260020 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 13 août 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Signature numérique 

Théo MACHOU

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux auprès de l'auteur de cette décision ou hiérarchique adressé à la Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Direction Départementale du Bas-Rhin

Châlons-en-Champagne, le 17 avril 2026

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Économie Agricole

Tél : 07 84 54 93 05

Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires
à

M. PAUL Guillaume

SCEA GPAUL

269A rue principale

67160 SCHLEITHAL

LR/AR

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N° 67260021

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, par courrier réceptionné le 8 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 35 ha 79 a situées sur les communes de Salmbach, Schleithal, Seebach, Siegen, actuellement mises en valeur par M. PAUL Gérard à Schleithal.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 avril 2026.

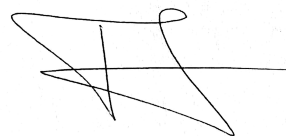
Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260021 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 13 août 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Signature numérique 

Théo MACHOU

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux auprès de l'auteur de cette décision ou hiérarchique adressé à la Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67260021	SCEA GPAUL	SALMBACH	section	32	parcelle	15-16	1,01	PAUL Gérard
			section	29	parcelle	35	1,44	
			section	9	parcelle	55	0,48	WUST Yolande
			section	9	parcelle	73	0,33	
		Total SALMBACH						3,26
		SCHLEITHAL	section	39	parcelle	68	0,2677	Commune de Schleithal
			section	45	parcelle	34	0,6424	GAST Martine
			section	40	parcelle	97	0,25	JOERGER Claudine
			section	40	parcelle	5	0,4294	MALATERRE Solange
			section	41	parcelle	158	0,5942	PAUL Bernard
			section	40	parcelle	33	0,59	PAUL Gérard
			section	41	parcelle	156-157	1,2508	
			section	46	parcelle	174	0,341	
			section	42	parcelle	101-105	3,97	
			section	8	parcelle	7	0,11	
			section	41	parcelle	12	1,22	
			section	41	parcelle	52-53	1,73	
			section	46	parcelle	143-144	4,7236	
			section	42	parcelle	88	3	
			section	40	parcelle	24-25	0,36	
			section	40	parcelle	94-93	0,44	SCHIMPF Joseph
			section	39	parcelle	114	0,2642	
			section	40	parcelle	164	0,2127	
			section	41	parcelle	6	0,3209	
			section	42	parcelle	53	1,5417	
			section	42	parcelle	96	0,9763	SPILLMANN Carine
			section	41	parcelle	5	0,4693	
			section	41	parcelle	155	1,1	SPILLMANN Rémy
			section	40	parcelle	96	1,13	TETE Mathieu
			section	39	parcelle	281	0,4458	WUST Joseph
		Total SCHLEITHAL						26,38
		SEEBACH	section	19	parcelle	50	1,16	PAUL Gérard
			section	16	parcelle	221	0,82	
			section	16	parcelle	45	0,73	
			section	16	parcelle	54	0,73	
			section	24	parcelle	26	0,94	
		Total SEEBACH						4,38
		SIEGEN	section	33	parcelle	81	1,21	PAUL Gérard
			section	31	parcelle	4	0,56	
		Total SIEGEN						1,77

Direction Départementale du Bas-Rhin

Châlons-en-Champagne, le 17 avril 2026

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Économie Agricole

Tél : 07 84 54 93 05

Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

Le Directeur département des territoires
à

M. SCHMITT Robin

SCEA AUX SERRES FLEURIES

10 rue des alouettes

67470 NIEDERROEDERN

LR/AR

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N° 67260022

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, par courrier réceptionné le 2 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3 ha 39 a 16 ca situées sur la commune Niederroedern, actuellement mises en valeur par M. SCHMITT Thierry à Niederroedern.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 2 avril 2026.

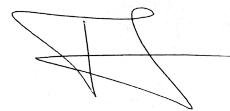
Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260022 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 2 août 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Signature numérique 

Théo MACHOU

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux auprès de l'auteur de cette décision ou hiérarchique adressé à la Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67260022	SCHMITT Robin	NIEDERROEDERN	section	1	parcelle	66	0,7915	SCEA AUX SERRES FLEURIES
			section	1	parcelle	67	0,1891	
			section	1	parcelle	199	0,4313	
			section	1	parcelle	200	0,0381	
			section	11	parcelle	14	0,3849	
			section	11	parcelle	15	1,5567	
		Total NIEDERROEDERN					3,3916	

Direction Départementale du Bas-Rhin

Châlons-en-Champagne, le 17 avril 2026

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Économie Agricole

Tél : 07 84 54 93 05

Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires
à

M. MEYER Arnaud

SCEA MEYER Vincent

15 rue du Castel

67680 EPGIF

LR/AR

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N° 67260023

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, par courrier réceptionné le 2 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13 ha 87 a 29 ca situées sur les communes de Dambach-la-Ville et d'Épfig, actuellement mises en valeur par M. MEYER Vincent à Épfig.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 2 avril 2026.

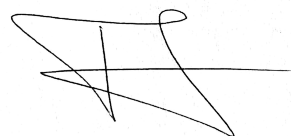
Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260023 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 2 août 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Signature numérique 
Théo MACHOU

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux auprès de l'auteur de cette décision ou hiérarchique adressé à la Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 27/02/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : *1A 215 285 7560 3*

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 19/02/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 169 ha 18, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 19/02/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250007, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE L'ORIENS

Route d'Urville

88140 VRECOURT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
LECLER Olivier

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
CRAINVILLIERS	ZA	2	2,0000	MARCHAL Monique
CRAINVILLIERS	ZA	3	0,7372	CHARROY Alain et Françoise
CRAINVILLIERS	ZA	4	2,3224	CHARROY Alain et Françoise
CRAINVILLIERS	ZA	5	1,8269	CHARROY Alain et Françoise
CRAINVILLIERS	ZA	8	5,2968	CHARROY Alain et Françoise
CRAINVILLIERS	ZA	21	1,1500	MARCHAL Monique
CRAINVILLIERS	ZC	2	0,9750	Commune de Crainvilliers
CRAINVILLIERS	ZD	14	4,0000	RICHARD François
CRAINVILLIERS	ZD	38	1,3523	CHARROY Alain et Françoise
CRAINVILLIERS	ZD	41	2,7250	LECLER Olivier
CRAINVILLIERS	ZD	42	0,0282	LECLER Olivier
CRAINVILLIERS	ZD	43	0,2706	LECLER Olivier
CRAINVILLIERS	ZE	41	0,2152	RICHARD François
CRAINVILLIERS	ZE	74	1,8331	Commune de Crainvilliers
CRAINVILLIERS	ZH	24	5,7055	Commune de Crainvilliers
CRAINVILLIERS	ZH	26	3,0000	Commune de Crainvilliers
CRAINVILLIERS	ZI	5	6,1101	DAVID Jean-Pierre
CRAINVILLIERS	ZI	6	0,5856	LECLER Olivier
CRAINVILLIERS	ZI	7	3,0162	LECLER Olivier
SAINT OUEN LES PAREY	YA	21	6,2100	LOUBEAU Huberte
SAINT OUEN LES PAREY	ZO	1	4,1037	LECLER Olivier
SAINT OUEN LES PAREY	ZO	3	1,2453	LECLER Olivier
SAINT OUEN LES PAREY	ZO	4	0,5352	LECLER Olivier
SAINT OUEN LES PAREY	ZO	5	1,5523	LECLER Olivier
SAINT OUEN LES PAREY	ZP	7	0,4704	BOGARD Gilbert
SAINT OUEN LES PAREY	ZP	10	1,2775	BOGARD Gilbert
SAINT OUEN LES PAREY	ZT	56	3,5961	LECLER Olivier
SAINT OUEN LES PAREY	ZV	19	2,7681	BOGARD Bernard
SAINT OUEN LES PAREY	ZV	20	1,5438	LECLER Olivier
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZI	18	5,0950	ULV
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZK	22	1,7400	BOULANGER Andréa
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZK	23	1,7340	LOUBEAU Huberte
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZL	10	11,6840	PETELOT Gisèle
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZL	13	0,6100	PERRIN Jean-Marie
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZL	14	4,8600	PERRIN Jean-Marie
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZL	15	6,1500	PERRIN Jean-Marie
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZL	16	0,9500	PERRIN Jean-Marie
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZM	14	8,3000	PERRIN Jean-Marie
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZM	15	1,9120	PERRIN Jean-Marie
SAULXURES LES BULGNEVILL	ZM	39	2,5268	PERRIN Jean-Marie
URVILLE	ZI	46	2,9383	LECLER Olivier
URVILLE	ZI	74	2,9089	BOGARD Gilbert
VRECOURT	ZM	27	5,0863	HUREAUX Danielle
VRECOURT	ZM	28	4,1088	HUREAUX Danielle
VRECOURT	ZN	2	3,2611	HUREAUX Danielle
VRECOURT	ZN	7	1,6788	LECLER Alain
VRECOURT	ZN	12	0,5484	LECLER Alain
VRECOURT	ZN	14	1,2312	LECLER Alain
VRECOURT	ZN	15	2,0689	LECLER Alain

VRECOURT	ZN	16	0,6371	LECLER Alain
VRECOURT	ZN	23	0,1290	LECLER Olivier
VRECOURT	ZN	25	0,9294	LECLER Olivier
VRECOURT	ZN	29	11,9051	LECLER Olivier
VRECOURT	ZN	31	2,4631	LECLER Olivier
VRECOURT	ZN	32	1,3844	LECLER Olivier
VRECOURT	ZN	65	3,5998	LECLER Alain
VRECOURT	ZN	74	0,1353	LECLER Olivier
VRECOURT	ZN	75	3,3494	LECLER Olivier
VRECOURT	ZN	76	0,1255	LECLER Olivier
VRECOURT	ZN	77	1,4549	LECLER Olivier
VRECOURT	ZR	11	5,8336	HUREAUX Danielle
VRECOURT	ZX	112	1,3951	PIERRON Cyril / ROZAN Anne
			169,1867	



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 28/02/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR :

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 11/02/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 84 ha 19, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 11/02/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250008, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

EARL DU MOLNE

61 route de Clezentaine

88700 SAINT MAURICE SUR MORTAGNE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
AUBRY Dominique

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
BRU	A	1261	0,4130	AUBRY Dominique
DEINVILLERS	ZD	59	4,276	AUBRY Dominique
JEANMENIL	AN	245	0,1529	2C2R
JEANMENIL	AN	247	0,1739	2C2R
JEANMENIL	AN	249	0,2144	2C2R
JEANMENIL	AN	251	0,3647	2C2R
JEANMENIL	AN	257	0,4685	2C2R
JEANMENIL	AN	259	0,7653	2C2R
JEANMENIL	AN	261	0,3560	2C2R
JEANMENIL	AN	264	0,1410	2C2R
JEANMENIL	ZA	20	3,1750	AUBRY Dominique
JEANMENIL	ZA	21	1,3609	AUBRY Dominique
JEANMENIL	ZA	22	1,0991	EURIAT Marie-Pierre
JEANMENIL	ZA	23	0,6306	AUBRY Dominique
JEANMENIL	ZA	24	0,4237	MARCHAL Régine
JEANMENIL	ZA	25	0,1966	MARCHAL Régine
JEANMENIL	ZA	26	0,2161	AUBRY Dominique
JEANMENIL	ZA	28	0,1141	GHIZZO Michèle
JEANMENIL	ZA	29	0,1438	AUBRY Dominique
JEANMENIL	ZA	30	0,2082	PAYEUR Denis
JEANMENIL	ZA	32	21,0868	AUBRY Dominique
JEANMENIL	ZA	34	17,9144	AUBRY Daniel
JEANMENIL	ZA	35	3,7227	EURIAT Marie-Pierre
JEANMENIL	ZB	1	0,1150	AUBRY Dominique
JEANMENIL	ZB	2	3,9467	AUBRY Dominique
JEANMENIL	ZB	3	0,1613	FIQUEMONT Cécile
JEANMENIL	ZB	4	2,3350	FIQUEMONT Cécile
JEANMENIL	ZB	5p	1,2469	SIMON Renée
JEANMENIL	ZB	22	0,9723	SONTOT Francis
JEANMENIL	ZB	46	2,3661	FIQUEMONT Cécile
JEANMENIL	ZB	48	3,7299	CUNIN Marcel
JEANMENIL	ZB	50	1,6684	ANTOINE Raymonde
JEANMENIL	ZB	51	0,1633	ANTOINE Raymonde
JEANMENIL	ZC	59	2,3239	SCHORER Yolaine
JEANMENIL	ZE	1	1,8420	FLEURENT Patrice
RAMBERVILLERS	AY	21	0,1912	AUBRY Dominique
RAMBERVILLERS	AY	48	5,5183	AUBRY Dominique
			84,1980	



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 04/03/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : *1A 215 285 7563 4*

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/02/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 65 ha 38, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 03/02/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250009, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DES TOM POUCE
12 Coinchimont
88520 BAN DE LAVELINE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
HOUILLON Jean-Noël

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
ENTRE-DEUX-EAUX	A	192	0,3810	ANTOINE Marc
ENTRE-DEUX-EAUX	A	193	0,2320	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	A	194	0,2700	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	A	195	0,7570	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	A	197	0,4778	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	A	198	0,2240	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	A	218	0,2050	CHAXEL Françoise
ENTRE-DEUX-EAUX	A	246	0,0613	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	A	247	0,3332	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	A	250	0,5864	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	A	251	0,4005	HERQUE Lucie
ENTRE-DEUX-EAUX	A	252	0,3925	HUMBERT Isabelle
ENTRE-DEUX-EAUX	A	267	0,2400	ANTOINE Marc
ENTRE-DEUX-EAUX	A	268	0,4040	MIGLIERINA Daniel
ENTRE-DEUX-EAUX	A	269	0,2890	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	A	270	0,3000	HUMBERT Isabelle
ENTRE-DEUX-EAUX	A	273	0,2050	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	A	275	0,3974	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	A	276	0,3765	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	10	0,1725	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	28	0,2348	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	36	0,3120	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	48	0,2005	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	49	0,2190	GEORGEON Christian
ENTRE-DEUX-EAUX	B	124	0,2710	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	380	0,3755	MIGLIERINA Kathy
ENTRE-DEUX-EAUX	B	381	0,64	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	382	0,2600	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	384	0,3440	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	389	0,3290	GEORGEON Christian
ENTRE-DEUX-EAUX	B	396	0,3500	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	399	0,3030	HUMBERT Daniel
ENTRE-DEUX-EAUX	B	400	0,2150	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	402	0,2525	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	403	0,1460	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	404	0,1520	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	405	0,1500	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	405	0,3020	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	406	0,3460	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	428	0,5920	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	430	0,3000	HERQUE Lucie
ENTRE-DEUX-EAUX	B	431	0,2390	CUNY Isabelle
ENTRE-DEUX-EAUX	B	432	0,3640	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	433	0,1070	GEORGEON Christian
ENTRE-DEUX-EAUX	B	434	0,0818	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	435	0,2390	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	436	0,1890	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	437	0,3890	CUNY Bernard
ENTRE-DEUX-EAUX	B	438	0,3890	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	439	0,1000	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	440	0,3260	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	441	0,7280	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	442	0,1920	HOUILLON Jean-Noël

ENTRE-DEUX-EAUX	B	443	0,3120	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	444	0,3800	CLEIN Philippe
ENTRE-DEUX-EAUX	B	445	0,4960	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	447	0,2350	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	448	1,1200	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	449	0,2283	HOUILLON Francine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	451	0,4565	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	452	0,2530	HOUILLON Francine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	453	0,2470	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	454	0,0690	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	456	0,5200	HOUVION Madeleine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	457	0,3610	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	459	0,1276	HOUILLON Francine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	460	0,2130	HOUILLON Francine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	461	0,5850	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	462	0,4030	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	464	0,2830	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	465	0,1370	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	466	0,2830	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	467	0,4300	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	469	0,1860	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	470	0,1850	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	471	0,2070	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	472	0,2210	ANTOINE Jean-Pierre
ENTRE-DEUX-EAUX	B	474	0,1500	CHAXEL Françoise
ENTRE-DEUX-EAUX	B	491	0,3790	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	492	0,3730	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	493	0,1880	ANTOINE Jean-Pierre
ENTRE-DEUX-EAUX	B	495	0,1750	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	496	0,8220	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	498	0,2545	HOUILLON Evelyne
ENTRE-DEUX-EAUX	B	499	0,3020	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	501	0,4160	HOUILLON Evelyne
ENTRE-DEUX-EAUX	B	504	0,2540	CUNY Bernard
ENTRE-DEUX-EAUX	B	506	0,3130	ANTOINE Marc
ENTRE-DEUX-EAUX	B	507	0,3210	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	509	0,2220	CUNY Bernard
ENTRE-DEUX-EAUX	B	511	0,2450	PIERRE Jean-Marie
ENTRE-DEUX-EAUX	B	517	0,1991	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	518	0,2025	QUIRIN Christine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	558	0,1310	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	571	0,1610	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	755	0,8730	QUIRIN Christine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	762	0,2170	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	768	0,1510	CHAXEL Gérard
ENTRE-DEUX-EAUX	B	769	0,1270	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	770	0,2750	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	771	0,5850	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	773	0,2935	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	774	0,2200	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	775	0,2630	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	780	0,0462	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	786	0,1523	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	787	0,5450	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	788	0,0540	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	790	0,2360	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	791	0,1720	HOUILLON Jean-Noël

ENTRE-DEUX-EAUX	B	792	0,1720	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	793	0,3780	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	795	0,3400	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	798	0,1670	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	800	0,2320	QUIRIN Christine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	801	0,5410	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	802	0,3750	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	803	0,2080	CHAXEL Françoise
ENTRE-DEUX-EAUX	B	804	0,2200	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	805	0,6646	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	806	0,3045	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	807	0,3210	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	812	0,3060	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	813	0,2225	HOUILLON Francine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	815	0,2480	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	816	0,2280	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	817	0,2340	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	818	0,2600	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	820	0,2740	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	821	0,4470	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	822	0,3670	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	823	0,5530	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	824	0,1580	GEORGEON Christian
ENTRE-DEUX-EAUX	B	825	0,3240	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	826	0,3117	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	828	0,1870	MIGLIERINA Kathy
ENTRE-DEUX-EAUX	B	829	0,1213	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1021	0,3730	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1022	0,3480	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1023	0,3675	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1025	0,3560	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1031	0,3690	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1039	0,6650	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1041	0,2260	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1042	0,7580	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1044	0,7288	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1047	0,5140	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1048	0,2100	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1049	1,1338	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1052	0,1346	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1053	0,2448	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1060	0,6450	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1131	0,1341	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1132	0,1230	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1133	0,1410	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1135	0,4950	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1136	0,1860	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1137	0,4600	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1138	0,4440	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1139	0,4010	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1140	0,2230	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1141	0,2320	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1142	0,0535	CHAXEL Gérard
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1201	0,3430	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1202	0,2500	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1203	0,2500	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1204	0,2860	DIEUDONNE Régine

ENTRE-DEUX-EAUX	B	1206	0,1745	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1220	0,2490	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1222	0,1395	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1223	0,4245	QUIRIN Christine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1241	1,1480	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1242	0,8200	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	B	1988	0,3836	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	B	2051	0,2492	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	2053	0,0816	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	B	2068	0,2082	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	2070	0,4039	Commune
ENTRE-DEUX-EAUX	B	2074	0,2340	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	C	897	0,3900	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	127	0,0549	GAXATTE Joceline
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	128	0,2702	CLEIN Philippe
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	129	0,1664	HERQUE Lucie
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	130	0,1545	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	131	1,0897	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	132	0,0898	HOUILLON Jean-Noël
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	135	0,1395	HOUILLON Francine
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	162	0,0400	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	163	0,4820	DIEUDONNE Régine
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	166	0,1840	GAUNAND Christiane
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	233	0,5160	HOUVION Madeleine
ENTRE-DEUX-EAUX	AB	350	0,0860	HOUILLON Francine
MANDRAY	C	614	0,2280	HOUILLON Jean-Noël
MANDRAY	C	895	0,2090	HOUILLON Jean-Noël
MANDRAY	C	896	0,1710	HOUILLON Jean-Noël
MANDRAY	C	898	0,1840	GUIDAT Thérèse
MANDRAY	C	900	0,1890	VINCENT Gisèle
MANDRAY	C	908	0,6090	HOUILLON Jean-Noël
MANDRAY	C	911	0,2130	HOUILLON Jean-Noël
MANDRAY	C	912	0,2280	HOUILLON Jean-Noël
MANDRAY	C	916	0,6790	HOUILLON Jean-Noël
MANDRAY	C	921	0,8960	HOUILLON Jean-Noël
SAINT-LEONARD	AN	100	0,3420	GAUNAND Christiane
SAULCY SUR MEURTHE	AC	297	0,3940	GAUNAND Christiane
			65,3804	



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 20/03/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : 19 204 610 8194 3

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 25/01/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 1 ha 98, parcelles A 704, A 706 et A 708 à LES ROUGES EAUX.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 25/01/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250011, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

BARREE Frédéric

1 rupt de la fosse

88600 BELMONT SUR BUTTANT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 03/04/2025

Mme Virginie BLUCHET
Contrôle des structures
03 29 69 12 22
06 02 09 26 75
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : *1A 24 610 8131 2*

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/04/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 5 ha 47, parcelles en annexe.

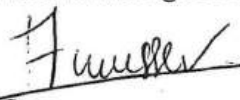
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 03/04/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250015, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

PETITJEAN Rémi
285 Le Taillon
88220 HADOL

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
 PETITJEAN Rémi

Communes	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
HADOL	D	820	0,2445	BLAUDEZ Claude
HADOL	D	973	0,188	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1005	0,1383	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1009	1,7456	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1010	0,2800	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1017	0,0850	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1019	0,2250	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1021	0,2360	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1030	0,2208	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1044	0,1940	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	1847	0,1380	PETITJEAN Bernard
HADOL	D	2101	0,0123	PETITJEAN Bernard
HADOL	E	2068	0,3026	PETITJEAN Bernard
HADOL	AE	79	1,0837	PETITJEAN Bernard
HADOL	AE	85	0,1573	PETITJEAN Bernard
HADOL	AH	71	0,2153	PETITJEAN Bernard
			5,4664	



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 29/04/2025

Mme Virginie BLUCHET
Contrôle des structures
03 29 69 12 22
06 02 09 26 75
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : *AR 215 285 75672*

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 26/02/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 1 ha 87, parcelle ZH 7 à UZEMAIN.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 26/02/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250027, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

GAEC MARULIER ET COMPAGNIE
7 rue de la fête
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 29/04/2025

Mme Virginie BLUCHET
Contrôle des structures
03 29 69 12 22
06 02 09 26 75
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR :

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 10/02/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 3 ha 97, parcelles YC 39, YC 40 et YC 41 à RUPPES.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 10/02/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250028, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

EARL DES BLEUETS
30 place de l'église
88630 RUPPES

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 12/05/2025

Mme Virginie BLUCHET
Contrôle des structures
03 29 69 12 22
06 02 09 26 75
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR :

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 07/02/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 12 ha 76 parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 07/02/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250033, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE TRUSEY
274 route de Darney
88390 CHAUMOUSEY

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Récapitulatif des parcelles demandées

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 1048 (*)		Oui	0.2400			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 1050 (*)		Oui	0.2279			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 1052 (*)		Oui	0.2128			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 1054 (*)		Oui	0.3943			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 353 (*)		Oui	0.2000			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 403 (*)		Oui	0.2132			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 84 (*)		Oui	0.3242			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 85 (*)		Oui	0.4595			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 86 (*)		Oui	0.0191			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 87 (*)		Oui	0.2131			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 88 (*)		Oui	0.2890			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 89 (*)		Oui	0.7099			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 OC 95 (*)		Oui	0.4122			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 ZA 61 (*)		Oui	2.0330			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 ZA 62 (*)		Oui	0.1067			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88390	CHAUMOUSEY	000 ZA 65 (*)		Oui	0.1350			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 ZE 53 (*)		Oui	4.3563			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT
88390	CHAUMOUSEY	000 ZK 10 (*)		Oui	2.2090			Autres productions végétales	INDIVISION COSSIN-MICHEL -	FOURNIER GILBERT

* Données cadastrales issues des données foncières retraitées par le Cerema - source DGALN DGFIP - millésime 2023



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 13/05/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0012 8

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/03/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 2 ha 56 parcelle ZB 72 à AMBACOURT.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 05/03/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250035, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DU MILAN

150 chemin de la jus

88500 AMBACOURT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 19/05/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : 1A 205 067 6382 3

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 19/03/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 49 ha 97, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 19/03/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250039, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DU BAS DES CHAMPS
679 chemin des cotes lebec
88220 XERTIGNY

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Récapitulatif des parcelles demandées

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88370	BELLEFONTAIN E	000 AE 118		Oui	0.6676			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AE 120		Oui	0.2441			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AE 124		Oui	2.0084			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AE 158	J	Oui	0.4379			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AE 158	K	Oui	0.4380			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 4		Oui	0.6268			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 6		Oui	2.5460			Autres productions végétales	FRENOT ERIC FRENOT JÉRÔME	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 84		Oui	2.1540			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 103		Oui	0.2598			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 123		Oui	0.7100			Autres productions végétales	FRENOT ERIC FRENOT JÉRÔME	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 124		Oui	0.5840			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 127		Oui	1.3950			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 129		Oui	1.1132			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 144		Oui	1.3260			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 AH 202		Oui	4.9730			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 2		Oui	1.9730			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 26		Oui	1.1130			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 40		Oui	1.6297			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 67		Oui	0.0880			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 81		Oui	0.4920			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 162		Oui	1.0690			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 164		Oui	1.4580			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 259		Oui	0.8190			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 260		Oui	2.2730			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 302		Oui	0.1980			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 370		Oui	0.2452			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 374		Oui	0.5229			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 557		Oui	0.4440			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 559		Oui	1.2380			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 563		Oui	0.4382			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 564		Oui	0.1525			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÉSE	SIMONIN JEAN MARIE

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 565		Oui	0.1440			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 566		Oui	0.1534			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 567		Oui	0.4803			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 568		Oui	0.3400			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 569		Oui	0.2087			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 576		Oui	1.0300			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 635		Oui	1.0222			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 E 637		Oui	2.4482			Autres productions végétales	INDIVISION GROLET GEORGES ET MARIE THERÈSE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 F 96		Oui	0.4850			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 F 110		Oui	1.2850			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 F 112		Oui	0.7853			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 F 120		Oui	0.7730			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 F 137		Oui	0.0565			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	BELLEFONTAIN E	000 F 160		Oui	0.4440			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 81		Oui	1.5389			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 82		Oui	0.9400			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE

Code Postal	Commune	Référence cadastrale	Subdivision fiscale	Exploitée ?	Superficie (ha)	Distance avec le siège (km)	Distance avec la parcelle la plus proche (km)	Nature de cultures	Propriétaires	Exploitant antérieur
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 87		Oui	0.1340			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 88		Oui	1.0540			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 89		Oui	0.0631			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 90		Oui	0.0724			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 92		Oui	1.9130			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 125		Oui	0.3249			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 136		Oui	0.3291			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE
88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	000 AM 137		Oui	0.3030			Autres productions végétales	SIMONIN JEAN MARIE	SIMONIN JEAN MARIE



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 29/11/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0097 5

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 06/11/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 2 ha 92, parcelles A 76, A 77 et A 78 à CHARMOIS L'ORGUEILLEUX.

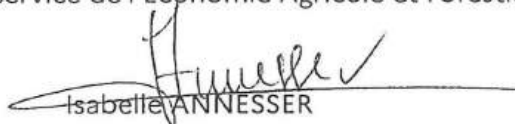
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 06/11/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250080, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

PIERRAT Régis
23 avenue Gambetta
88000 EPINAL

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 15/12/2025

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : 1A 215 287 0100 2

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 08/09/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 68 ha 95, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 08/09/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88250089, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE LAMENIL ET ASSOCIES

335 route d'Arches

88220 HADOL

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
GAEC DE LA MENIL ET ASSOCIES

commune	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
DOUNOUX	OA	125	0,6000	CLAUDEZ Carole
DOUNOUX	OA	1101	0,6360	CLAUDEZ Jean-Marie
DOUNOUX	OY	743	0,6420	CLAUDEZ Jean-Marie
HADOL	AB	107	0,4399	GEORGEL Claude
HADOL	AB	108	0,2320	GEORGEL Claude
HADOL	AB	120	0,3561	MARCHAL Yves
HADOL	AB	122	0,3440	MARCHAL Yves
HADOL	AB	125	0,2465	GEORGEL Claude
HADOL	AB	126	0,3866	GEORGEL Claude
HADOL	AB	144	0,2894	INDIVISION JEANJACQUOT
HADOL	AB	146	0,2100	GEORGEL Claude
HADOL	AB	149	0,2060	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AB	152	0,5010	GEORGEL Claude
HADOL	AB	153	0,3590	GEORGEL Claude
HADOL	AB	155	0,7480	GEORGEL Claude
HADOL	AB	165	0,6340	GEORGEL Claude
HADOL	AB	167	0,8200	GEORGEL Claude
HADOL	AB	170	0,4970	GEORGEL Claude
HADOL	AB	173	0,1152	GEORGEL Claude
HADOL	AB	174	0,1215	GEORGEL Claude
HADOL	AB	175	0,1643	GEORGEL Claude
HADOL	AB	179	0,4470	GEORGEL Claude
HADOL	AB	184	0,0891	GEORGEL Claude
HADOL	AC	127	0,4160	MAAS Marie-Odile
HADOL	AC	128	1,8440	COMMUNE de HADOL
HADOL	AC	128	0,6040	COMMUNE de HADOL
HADOL	AC	135	0,2034	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AC	137	0,7364	GEORGEL Claude
HADOL	AC	138	0,2270	GEORGEL Claude
HADOL	AC	144	0,2417	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AC	149	0,2157	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AC	152	0,1507	MAAS Marie-Odile
HADOL	AC	153	0,2160	MAAS Marie-Odile
HADOL	AC	163	0,2239	GEORGEL Claude
HADOL	AC	164	0,3172	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AC	166	0,1702	REMY Evelyne
HADOL	AC	172	0,2564	MATHIEU Marie-Françoise
HADOL	AC	175	0,2359	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AC	178	0,3843	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AC	179	0,3843	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	AC	180	0,3842	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AC	182	0,3897	INDIVISION TURQUET René
HADOL	AC	285	0,2799	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	AC	314	0,2376	GEORGEL Claude
HADOL	AC	316	0,3219	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	AC	318	0,3348	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	AC	321	0,2156	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	AC	339	0,2066	MATHIEU Jean-Louis

HADOL	AC	340	0,2067	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	777	0,4470	VUILLEMIN Martial
HADOL	D	781	0,1578	VUILLEMIN Martial
HADOL	D	782	0,3667	VUILLEMIN Martial
HADOL	D	783	0,1704	VUILLEMIN Martial
HADOL	D	785	0,2080	VUILLEMIN Martial
HADOL	D	1341	0,3620	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	D	1352	0,5010	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	D	1370	0,0955	MATHIEU Marie-Françoise
HADOL	D	1376	0,1637	MATHIEU Marie-Françoise
HADOL	D	1377	0,1633	MATHIEU Marie-Françoise
HADOL	D	1378	0,3114	CLAUDEZ Carole
HADOL	D	1380	0,2836	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1382	0,4530	NOEL Sylvie
HADOL	D	1384	0,1953	GARNIER Alain
HADOL	D	1386	0,1073	RECCHIONE Michael
HADOL	D	1387	0,1365	RECCHIONE Michael
HADOL	D	1389	0,2975	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1390	0,3784	CLAUDEZ Carole
HADOL	D	1392	0,4092	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	D	1391	0,2152	INDIVISION TURQUET René
HADOL	D	1398	0,0736	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1400	0,2647	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1401	0,0656	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1403	0,7260	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1409	0,2219	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1410	0,0946	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1411	0,1655	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1412	0,0755	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	D	1413	0,2411	L'HOTE Jean-Yves
HADOL	D	1414	0,4570	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	D	1420	0,5540	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	D	1423	0,1970	MATHIEU Marie-Thérèse
HADOL	D	1469	0,5000	COMMUNE de HADOL
HADOL	D	1486	0,1788	MATHIEU Marie-Françoise
HADOL	D	1487	0,2000	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	D	1504	0,1643	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	D	1575	0,4972	INDIVISION TURQUET René
HADOL	D	1594	0,4000	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	D	1705	0,1220	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	D	1896	0,3409	NOEL Sylvie
HADOL	D	1897	0,4151	JEANROY Nelly
HADOL	E	1172	0,2510	MAAS Marie-Odile
HADOL	E	1173	0,2030	MAAS Marie-Odile
HADOL	E	1174	0,2050	MAAS Marie-Odile
HADOL	E	1471	0,3030	GARNIER Jean-Yves
HADOL	E	1479	0,2700	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1484	1,1750	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1489	0,4500	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	E	1491	0,2540	GARNIER Monique
HADOL	E	1504	1,7330	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1505	1,6250	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1506	0,1950	MAAS Marie-Odile

HADOL	E	1512	0,2760	MAAS Marie-Odile
HADOL	E	1513	0,2451	MATHIEU Marie-Françoise
HADOL	E	1515	0,2095	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	E	1521	0,4900	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1527	0,2927	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1529	0,4390	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1532	0,3898	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1538	0,5280	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1540	0,2750	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1541	0,1840	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	E	1543	0,2130	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	E	1544	0,3750	COMMUNE de HADOL
HADOL	E	1545	0,4145	COMMUNE de HADOL
HADOL	E	1550	0,4715	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	E	1552	0,2410	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1553	0,1860	MAAS Marie-Odile
HADOL	E	1590	0,2184	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	E	1602	0,1967	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	E	1606	0,4270	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1629	0,4037	GEORGEL Claude
HADOL	E	1631	0,1325	MAAS Marie-Odile
HADOL	E	1694	0,1579	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	E	1700	0,2260	MAAS Marie-Odile
HADOL	E	1744	0,2256	INDIVISION CLAUDEZ Pierre
HADOL	E	1897	0,1746	GARNIER Jean-Yves
HADOL	E	1899	0,1863	GARNIER Jean-Yves
HADOL	E	1901	0,2461	GARNIER Jean-Yves
HADOL	E	1903	0,2382	GARNIER Jean-Yves
HADOL	E	1905	0,4321	GARNIER Jean-Yves
HADOL	E	1907	0,4612	GARNIER Jean-Yves
HADOL	F	455	4,3240	COMMUNE de HADOL
HADOL	F	456	2,3680	COMMUNE de HADOL
HADOL	F	457	0,6920	COMMUNE de HADOL
HADOL	F	461	0,2616	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	462	0,3037	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	463	0,4200	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	464	2,6640	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	465	0,2200	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	466	0,3016	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	467	0,4160	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	468	0,3480	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	469	0,9720	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	470	1,4546	CLAUDEZ Carole
HADOL	F	471	0,4075	INDIVISION TURQUET René
HADOL	F	472	0,4394	CLAUDEZ Carole
HADOL	F	473	0,1241	INDIVISION TURQUET René
HADOL	F	474	0,4097	INDIVISION TURQUET René
HADOL	F	475	0,4186	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	476	0,7296	INDIVISION TURQUET René
HADOL	F	477	0,5174	LARCHER Veronique
HADOL	F	478	0,5150	INDIVISION TURQUET René
HADOL	F	479	1,0560	COMMUNE de HADOL
HADOL	F	480	0,4554	MATHIEU Jean-Louis

HADOL	F	482	0,3480	CLAUDEZ Carole
HADOL	F	484	0,1080	CLAUDEZ Carole
HADOL	F	487	0,3560	MATHIEU Jean-Louis
HADOL	F	493	2,3040	COMMUNE de HADOL
HADOL	X	102	0,5260	MAAS Marie-Odile
			68,9469	

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88260001

LRAR : 880 001 2304 0163 N

Epinal, le ~~09~~ 9 JAN. 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 06/01/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à ATTIGNEVILLE pour une superficie totale de 21 ha 57 a 65 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
ATTIGNEVILLE	A	5	2,1200	EMOTTE Benjamin
	A	9	19,4565	
			21,5765	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **06/01/2026**.

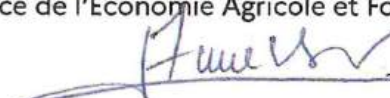
Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260001** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

Monsieur GODARD Léo
1 rue du Bas
88300 HARMONVILLE



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 20/01/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR : 1A 211 168 9229 7

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 19/01/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 6 ha 35, parcelles AC 308, AC 227, AC 222, AC 223, AC 224, AC 225, AC 226, AC 228, AC 220, AC 173, AC 306, AC 174, A 398, C 298, C 557, C 297 à MONTHUREUX SUR SAONE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 19/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260003, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

DION Brice

321 rue du couvent

88410 MONTHUREUX SUR SAONE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 09/02/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 07/01/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 9 ha 30, parcelles ZC 49 et ZC 53 à PUZIEUX.

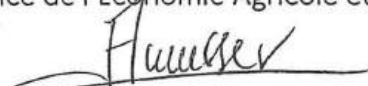
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 07/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260005, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

COLNET Hervé

120 rue des halles

88500 POUSSAY

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 09/02/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 13/01/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 87 ha 90, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 13/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260007, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

DUVOID Frédéric

9 allée des marronniers

88260 LERRAIN

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
DUVOID Frédéric

Commune	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
ESCLES	D	972	0,2655	DARGENT Jacqueline
ESCLES	ZK	1	1,9645	DARGENT Jacqueline
GELVECOURT ET ADOMP	ZC	38	1,0270	JACQUEMIN Vincent
LEGEVILLE ET BONFAYS	ZI	1	5,4462	JACQUEMIN Gérard
LERRAIN	F	167	0,1423	KESLER Dominique
LERRAIN	F	383	0,2235	GRANDEMANGE Andrée
LERRAIN	ZA	2	0,4928	BARBIER René
LERRAIN	ZA	7	1,0119	BARBIER Marie-José
LERRAIN	ZA	21	0,5483	BARBIER Marie-José
LERRAIN	ZA	22	0,5482	BARBIER Hervé
LERRAIN	ZB	14	4,7497	BARBIER René
LERRAIN	ZB	22	3,4315	KESLER Dominique
LERRAIN	ZB	25	0,2941	KESLER Dominique
LERRAIN	ZB	26	0,1775	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZB	27	0,1497	HUMBLLOT Alice
LERRAIN	ZB	28	0,1517	MARCHAL Bernard
LERRAIN	ZB	29	0,1672	MARCHAL Bernard
LERRAIN	ZB	30	0,2676	MARCHAL Bernard
LERRAIN	ZB	39	0,0144	BARBIER Philippe
LERRAIN	ZB	40	0,0910	BARBIER Philippe
LERRAIN	ZB	41	0,1063	Commune LERRAIN
LERRAIN	ZB	42	0,0612	Commune LERRAIN
LERRAIN	ZB	44	0,1181	Commune LERRAIN
LERRAIN	ZB	46	0,2600	Commune LERRAIN
LERRAIN	ZC	85	0,4712	BARBIER René
LERRAIN	ZE	3	1,5291	BARBIER René
LERRAIN	ZE	4	0,4383	BARBIER René
LERRAIN	ZE	163	8,0353	KESLER Dominique
LERRAIN	ZI	15	0,2088	LEGRAS Bertrand
LERRAIN	ZI	18	0,3921	BARBIER René
LERRAIN	ZI	19	18,0842	BARBIER René
LERRAIN	ZI	21	0,7062	BARBIER René
LERRAIN	ZI	24	7,7840	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZI	25	28,2100	KESLER Dominique
LERRAIN	ZI	31	0,1660	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZI	32	0,1660	DUVOID Daniel
			87,9014	



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 09/02/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 13/01/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 94 ha 77, parcelles en annexe.

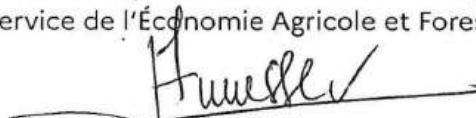
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 13/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260008, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

DUVOID Alexandre
3 rue de la belle voie
88260 LERRAIN

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
DUVOID Alexandre

Commune	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
JESONVILLE	ZD	8	7,6840	DUVOID Daniel
LERRAIN	F	144	0,0348	LIENERE Isabelle
LERRAIN	F	545	0,0284	LIENERE Isabelle
LERRAIN	F	551	0,0441	LIENERE Isabelle
LERRAIN	ZB	5	4,7118	JARRY Dominique
LERRAIN	ZB	6	5,2460	DUVOID Alexandre
LERRAIN	ZC	5	0,4010	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZC	15	0,2592	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZC	16	1,6419	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZC	17	0,3476	DUVOID Alexandre
LERRAIN	ZC	18	0,1999	DUVOID Dominique
LERRAIN	ZC	19	0,1846	LIENERE Isabelle
LERRAIN	ZC	41	0,2770	MILIARI André
LERRAIN	ZC	104	10,0010	DUVOID Dominique
LERRAIN	ZD	6	2,4000	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZD	7	0,9942	DUVOID Dominique
LERRAIN	ZD	10	1,6463	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZD	11	6,6249	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZD	103	1,3000	GAEC DU HAUT DE CHAUME
LERRAIN	ZE	7	2,5315	JARRY Cécile
LERRAIN	ZE	8	0,6642	DUVOID Alexandre
LERRAIN	ZE	9	2,7542	PETELOT Odile
LERRAIN	ZE	10	3,1100	JARRY François
LERRAIN	ZH	27	1,2340	JARRY François
LERRAIN	ZH	28	2,8112	JARRY François
LERRAIN	ZH	29	1,5361	CHARTIER James
LERRAIN	ZH	32	6,6635	JARRY Jean-Paul
LERRAIN	ZH	34	1,4520	JARRY Cécile
LERRAIN	ZI	4	3,0508	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZI	6	0,3163	JACQUOT Gilles
LERRAIN	ZI	13	0,0209	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZI	16	1,8275	LIENERE Isabelle
LERRAIN	ZI	25	11,6000	DUVOID Dominique
LERRAIN	ZI	72	5,1222	DUVOID Daniel
LERRAIN	ZK	19	4,5440	Commune LERRAIN
LERRAIN	ZK	33	1,5009	PETELOT Odile
			94,766	



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 10/03/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR N° 1A 211 168 9252 5

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 09/02/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 13 ha 43, parcelles ZH 85, ZH 104 et ZK 8 à LA CHAPELLE AUX BOIS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 09/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260010, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE LA PIERRE DU LAYS

La pierre du Lays

88260 BONVILLET

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 03/03/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR 19211 168 3248 8

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 11/02/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 94 ha 28, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 11/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260012, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

Aurélie LEFEVRE

1 la costel

88490 LE BEULAY

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
LEFEVRE Aurélie

Commune	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
COMBRIMONT	A	183	0,2350	DELON Marie-Odile
COMBRIMONT	A	185	0,6060	DELON Marie-Odile
COMBRIMONT	A	186	0,2910	DELON Marie-Odile
COMBRIMONT	A	187	0,2910	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
COMBRIMONT	A	188	0,3120	DELON Marie-Odile
COMBRIMONT	A	210	0,7100	DELON Marie-Odile
COMBRIMONT	A	211	0,3470	ZENNER Colette
COMBRIMONT	A	212	0,6632	ZENNER Daniel
COMBRIMONT	A	213	0,3268	BARBESANT Brigitte
COMBRIMONT	A	214	0,2415	ZENNER Daniel
COMBRIMONT	A	364	0,6215	GALMICHE Jean-Pierre
COMBRIMONT	A	365	0,1485	GALMICHE Jean-Pierre
COMBRIMONT	A	366	0,3268	GALMICHE Jean-Pierre
COMBRIMONT	A	367	0,3108	GALMICHE Jean-Pierre
COMBRIMONT	A	368	0,2241	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
COMBRIMONT	A	372	0,2725	PERROTEY Philippe
COMBRIMONT	A	373	0,2326	ZENNER Colette
COMBRIMONT	A	374	0,2298	GALMICHE Jean-Pierre
COMBRIMONT	A	375	0,2625	MELTZ Nicolle
COMBRIMONT	A	376	0,3290	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
COMBRIMONT	A	381	0,7696	MELTZ Nicolle
COMBRIMONT	A	382	0,4600	MELTZ Nicolle
COMBRIMONT	A	415	0,1880	GALMICHE Jean-Pierre
COMBRIMONT	A	416	0,0825	GALMICHE Jean-Pierre
COMBRIMONT	A	808	0,2065	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	101	0,1190	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	107	0,5938	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	108	0,1848	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	109	0,2364	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	110	0,3260	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	111	0,5650	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	112	0,1394	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	113	0,2786	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	368	0,7195	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	371	0,2470	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	372	0,1930	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	373	0,4700	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	374	0,3050	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	375	0,1220	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	376	1,2990	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	377	0,2910	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	378	0,2540	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
FRAPELLE	A	830	0,3430	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	63	0,3125	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	67	0,4330	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	68	0,0970	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	69	0,1590	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	70	0,1845	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	71	0,1325	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	78	0,2754	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	79	0,1300	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	80	0,2070	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	81	0,3430	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	82	0,2480	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	83	0,2490	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	84	0,6770	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	85	0,1070	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	90	0,3046	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André

LE BEULAY	A	91	0,3955	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	174	0,8340	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	176	0,1640	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	177	0,2180	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	203	0,2067	CHAXEL Françoise
LE BEULAY	A	215	0,0140	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	216	0,8590	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	217	0,1900	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	218	0,2328	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	219	0,3920	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	220	0,3480	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	221	0,2000	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	222	0,2090	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	223	0,2220	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	224	0,7400	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	226	0,4545	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	227	0,2273	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	228	0,2527	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	229	0,7720	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	230	0,4190	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	233	0,4670	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	242	0,3250	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	243	0,3950	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	245	0,0240	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	246	0,1790	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	247	0,2370	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	248	0,3340	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	559	0,1480	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	560	0,2620	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	561	0,5870	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	562	0,3030	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	563	0,0240	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	566	0,4192	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	574	0,1468	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	575	0,1600	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	595	0,0991	MARCILLAT Pierre
LE BEULAY	A	596	0,1494	BANNIER Jeanine
LE BEULAY	A	597	0,2197	BANNIER Jeanine
LE BEULAY	A	598	0,1530	MARCILLAT Pierre
LE BEULAY	A	599	0,8173	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	600	0,5310	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	601	0,4360	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	602	0,3220	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	603	0,2280	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	604	0,2159	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	637	0,1750	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	638	0,1250	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	640	0,3765	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	641	0,8593	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	642	0,0825	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	643	0,2875	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	644	0,6219	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	670	0,5024	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	695	0,2891	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	697	1,3280	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	698	0,3260	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	699	0,1787	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	700	0,6260	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	784	0,7666	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LE BEULAY	A	785	0,2959	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
LESSEUX	A	131	0,6640	DELON Marie-Odile
LESSEUX	A	134	0,5395	ANTOINE Charles
LESSEUX	A	138	0,1330	DELON Marie-Odile

LESSEUX	A	139	0,1115	ANTOINE Charles
LESSEUX	A	140	0,1760	DELON Marie-Odile
LESSEUX	A	275	0,3978	DELON Marie-Odile
LESSEUX	A	356	0,3660	DELON Marie-Odile
LESSEUX	A	357	0,1770	LALLEMAND Robert
LESSEUX	A	358	0,4300	ZINT Etienne
LESSEUX	A	361	0,3030	NOEL Thierry
LESSEUX	A	362	0,2421	ZENNER Colette
LESSEUX	A	367	0,2760	DELON Marie-Odile
LESSEUX	A	883	1,2539	DELON Marie-Odile
NEUVILLERS SUR FAVE	B	288	1,7126	ROVEL Jean-Pierre
NEUVILLERS SUR FAVE	B	290	0,1335	ROVEL Jean-Pierre
NEUVILLERS SUR FAVE	B	292	0,2930	ROVEL Jean-Pierre
NEUVILLERS SUR FAVE	B	293	0,3932	ROVEL Jean-Pierre
NEUVILLERS SUR FAVE	B	294	0,3845	ROVEL Jean-Pierre
RAVES	A	9	0,5340	ROVEL Jean-Pierre
RAVES	A	15	0,4920	DIEUDONNE Bernard
RAVES	A	78	0,3998	MICLO Ines
RAVES	A	87	1,4440	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	A	91	0,4000	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	A	92	0,8750	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	A	94	0,6810	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	A	95	0,2830	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	A	96	0,2880	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	A	101	0,1260	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	A	102	0,3530	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	A	103	0,8910	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	A	104	0,3080	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	A	280	0,3690	COLIN Michel
RAVES	A	281	0,3449	COLIN Michel
RAVES	A	395	0,1988	EVARD Marie-Agnès
RAVES	A	396	0,2214	STAHL Pierre
RAVES	A	397	0,2355	CLEMENT Frédéric
RAVES	A	399	0,2335	ZIMMERMANN Sylviane
RAVES	A	400	1,9851	CLEMENT Frédéric
RAVES	A	629	1,3231	DOERLER Odile
RAVES	B	55	0,2710	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	56	0,2665	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	57	0,2485	CHAPON André
RAVES	B	61	0,2040	CHAPON André
RAVES	B	62	0,2630	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	B	63	0,5000	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	B	93	0,2269	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	B	97	0,7628	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	B	98	0,2547	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	109	0,5726	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	B	123	0,2070	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	125	0,3360	LEROY Matthieu
RAVES	B	127	0,2502	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	B	128	0,4719	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	B	150	0,3251	THUILLIER Stephane
RAVES	B	151	0,1150	THUILLIER Stephane
RAVES	B	169	0,1300	LEROY Matthieu
RAVES	B	171	0,4050	LEROY Matthieu
RAVES	B	172	0,1430	DOERLER Odile
RAVES	B	173	0,4963	DOERLER Odile
RAVES	B	182	0,1449	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	183	0,1961	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	258	0,4610	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	632	0,2210	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	633	0,2540	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	634	0,2310	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	B	638	0,3640	CLEMENT Frédéric

RAVES	B	639	0,3520	CHAPON André
RAVES	B	640	0,5065	CLEMENT Frédéric
RAVES	B	642	0,8983	ZIMMERMANN Sylviane
RAVES	B	979	0,1537	PETITDIDIER Emmanuel
RAVES	AA	14	0,1678	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	AA	116	0,0186	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	AA	117	1,0367	PETITDIDIER Bénédicte
RAVES	AA	118	1,4958	PETITDIDIER Bénédicte
REMOMEIX	A	286	0,4298	COLIN Michel
REMOMEIX	A	287	0,6055	COLIN Michel
REMOMEIX	A	752	0,0543	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	753	0,0757	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	754	0,1293	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	755	0,1282	ZIMMERMANN Sylviane
REMOMEIX	A	759	0,3290	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	760	0,0979	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	761	0,0944	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	762	0,3300	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	770	0,4354	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	771	0,1986	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1044	0,2563	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1262	0,1315	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1265	0,1715	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1268	0,2135	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1272	0,8713	ZIMMERMANN Sylviane
REMOMEIX	A	1275	0,1410	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1278	0,1523	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1281	0,2064	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1282	0,2121	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1286	0,3955	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1287	0,7573	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1289	0,7314	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1291	0,3463	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1293	0,9736	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1295	0,4295	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	A	1487	9,2000	Conseil Départemental
REMOMEIX	B	523	0,4262	PIGENEL Marc
REMOMEIX	B	524	0,2560	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	526	0,6622	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	548	0,3290	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	549	0,0630	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	551	0,0577	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	552	0,1275	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	553	0,0615	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	554	0,0525	Commune REMOMEIX
REMOMEIX	B	578	0,0490	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	579	0,0175	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	580	0,4766	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	843	0,0865	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	1016	0,3200	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	1017	0,8883	ZIMMERMANN Sylviane
REMOMEIX	B	1018	0,6405	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	1019	0,4383	CLEMENT Frédéric
REMOMEIX	B	1020	0,3861	ZIMMERMANN Sylviane
REMOMEIX	B	1021	0,6105	CLERET André
REMOMEIX	B	1022	0,2050	LEFEVRE Aurélie/CHAPON André
REMOMEIX	B	1023	0,1686	ZIMMERMANN Sylviane
REMOMEIX	B	1024	0,2113	CLERET André
REMOMEIX	B	1025	0,2006	ZIMMERMANN Sylviane
REMOMEIX	B	1026	0,1623	ZIMMERMANN Sylviane
REMOMEIX	B	1036	0,3260	Commune REMOMEIX



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
03 29 69 12 64

Epinal, le

26 MARS 2026

N° Dossier : 88260018
LRAR :

ACCUSE DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 17/02/2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à BOULAINCOURT, FRAISNES-EN-SAINTOIS, SAXON-SION, FORCELLES-SOUS-GUGNEY, FRENELLE-LA-GRANDE, PONT-SUR-MADON, VOMECOURT-SUR-MADON, BOUZANVILLE, FECOCOURT, PULNEY et GRIMONVILLER, pour une superficie totale de **121 ha 80 a 39 ca.**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **20/03/2026.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260018** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

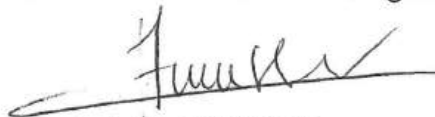
Messieurs JOIGNY Pascal et Christophe
SCEA JOIGNY
28 place Jeanne d'Arc
88500 BOULAINCOURT

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

1505 28AM 21 S

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole



Isabelle ANNESSER

Commune	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
BOULAINCOURT (88)	ZB	34	2,2730	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	ZB	25	2,6240	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	ZB	135	0,8770	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	ZB	63	2,1370	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	ZB	68	3,7400	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	ZB	78	1,4700	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	ZA	3	2,8660	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	YY	9999	9,7480	COMMUNE DE BOULAINCOURT
FRAISNES EN SAINTOIS (54)	ZB	7	0,1273	JOIGNY Pascal
FRAISNES EN SAINTOIS (54)	ZB	8	0,2241	JOIGNY Pascal
FRAISNES EN SAINTOIS (54)	ZB	9	1,7163	JOIGNY Pascal
SAXON SION (54)	T	1	10,7878	JOIGNY Pascal
FORCELLES SOUS GUGNEY (54)	Z	61	2,3442	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	ZB	93	1,7710	JOIGNY Christophe
BOULAINCOURT (88)	ZB	92	4,8760	JOIGNY Christophe
BOULAINCOURT (88)	ZB	55	0,1560	JOIGNY Christophe
BOULAINCOURT (88)	ZB	62	2,0230	JOIGNY Christophe
BOULAINCOURT (88)	ZB	64	0,1950	JOIGNY Christophe
BOULAINCOURT (88)	ZB	65	0,0990	JOIGNY Christophe
BOULAINCOURT (88)	ZB	66	0,0297	JOIGNY Christophe
BOULAINCOURT (88)	ZB	76	0,7700	JOIGNY Christophe
BOULAINCOURT (88)	ZB	67	2,0980	JOIGNY Pascal
BOULAINCOURT (88)	ZB	56	0,4490	JOIGNY JEAN
FRENELLE LA GRANDE (88)	ZD	61	2,7290	JOIGNY Christophe
PONT SUR MADON (88)	ZB	77	8,1444	INDIVISION RIVOT GASPARD SCHENBERT
VOMECOURT SUR MADON (88)	ZA	186	2,0935	INDIVISION RIVOT GASPARD SCHENBERT
BOULAINCOURT (88)	ZA	2	1,5550	HUSSON Patrick
FRENELLE LA GRANDE (88)	ZD	62	2,9330	HUSSON Patrick
BOULAINCOURT (88)	ZB	46	5,4020	BICHET Jean Pierre

BOULAINCOURT (88)	ZA	48	6,5910	SAINT DIZIER Elisabeth
BOULAINCOURT (88)	ZA	41	0,0570	JOIGNY Laurent
BOUZANVILLE (54)	Z	123	2,4510	JOIGNY Laurent
BOUZANVILLE (54)	Z	125	0,4610	JOIGNY Laurent
BOULAINCOURT (88)	ZA	39	3,9290	BLIN RENARD DOMINIQUE
FECOCOURT (54)	ZB	104	2,7630	POIGNANT Gilbert
FECOCOURT (54)	ZB	105	0,6663	POIGNANT Gilbert
FECOCOURT (54)	ZB	107	0,5245	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZD	51	0,1859	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	11	2,0040	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	15	1,9600	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	29	0,6372	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	32	0,0333	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	33	0,0907	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	34	0,0987	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	62	1,2607	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	63	3,0085	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	64	0,7146	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	65	0,3548	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZE	66	0,1747	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZC	7	0,3641	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZC	11	4,3120	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZC	16	0,5580	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZC	20	1,4893	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZH	10	0,2611	POIGNANT Gilbert
PULNEY (54)	ZH	18	7,9380	POIGNANT Gilbert
GRIMONVILLER (54)	ZC	23	1,3972	POIGNANT Gilbert
BOULAINCOURT (88)	ZB	26	1,2600	COMMUNE DE BOULAINCOURT

121,8039



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 03/03/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR *1A 2M 168 3249 5*

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLÈT

Messieurs,

Vous avez déposé le 23/02/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 5 ha 26, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 23/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260022, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DE SENADE
418 route de Plombières
88220 HADOL

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00.

Références cadastrales des biens objet de la demande
GAEC DE SENADE

Commune	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
HADOL	AB	121	0,6820	FERRY Gilbert
HADOL	AB	138	0,1260	FERRY Gilbert
HADOL	AB	145	0,2280	FERRY Gilbert
HADOL	AB	148	0,2060	FERRY Gilbert
HADOL	AC	116	0,0916	ROLLOT Dominique
HADOL	AC	117	0,4811	FERRY Gilbert
HADOL	AC	118	0,2816	ROLLOT Dominique
HADOL	AC	119	0,5113	ROLLOT Dominique
HADOL	AC	133	0,1750	FERRY Gilbert
HADOL	AC	134	1,4470	FERRY Gilbert
HADOL	AC	145	0,2565	FERRY Gilbert
HADOL	AC	146	0,2389	FERRY Gilbert
HADOL	AC	162	0,3130	FERRY Gilbert
HADOL	AC	165	0,2233	FERRY Gilbert

5,2613



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 07/04/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR N° 1A 211 168 9257 0

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 17/02/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 27 ha 01, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 17/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260027, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

Alexie GILLOT
6 rue Albert VOILQUIN
88140 MEDONVILLE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
GILLOT Alexie

commune	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)
MEDONVILLE	D	572	0,3280
MEDONVILLE	D	573	0,0483
MEDONVILLE	ZA	5	2,1780
MEDONVILLE	ZA	14	0,3420
MEDONVILLE	ZA	20	4,5080
MEDONVILLE	ZA	21	3,2730
MEDONVILLE	ZA	66	0,5110
MEDONVILLE	ZC	3	4,0970
MEDONVILLE	ZC	42	1,2040
MEDONVILLE	ZC	43	3,3870
MEDONVILLE	ZC	44	0,1690
MEDONVILLE	ZC	57	0,2380
MEDONVILLE	ZC	63	2,2990
MEDONVILLE	ZD	5	1,0210
MEDONVILLE	ZD	15	0,3660
MEDONVILLE	ZD	16	0,8540
OUTREMECOURT	ZC	17	1,7870
SOULAUCOURT SUR	ZE	12	0,3980
			27,0083

Epinal, le **18 MARS 2026**

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88260028

LRAR :

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 26/02/2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à REMONCOURT et LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT, pour une superficie totale de **16 ha 53 a 21 ca.**

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
REMONCOURT	ZK	15	7,9259	NOIRTIN Jean-Pierre et Chantal
REMONCOURT	ZK	18	5,1967	NOIRTIN Jean-Pierre et Chantal
LA NEUVEVILLE-DEVANT-MONTFORT	ZI	29	1,9290	NOIRTIN Jean-Pierre et Chantal
LA NEUVEVILLE-DEVANT-MONTFORT	ZL	158	1,4805	NOIRTIN Jean-Pierre et Chantal

16,5321

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **26/02/2026**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260028** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

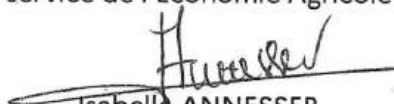
GAEC DES TROIS COULEURS
436 Rue du Moulin
88800 LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
03 29 69 12 64

Epinal; le

7 AVR. 2026

N° Dossier : 88260030
LRAR :

ACCUSE DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 06/03/2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à AMBACOURT, pour une superficie totale de **06 ha 38 a 00 ca.**

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
AMBACOURT	ZD	162	2,5457	EARL LES ECURIES D AMBACOURT
AMBACOURT	ZD	49	2,9300	EARL LES ECURIES D AMBACOURT
AMBACOURT	ZD	50	0,9043	EARL LES ECURIES D AMBACOURT

6,3800

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **15/03/2026**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260030** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

SCEA DE NONSAILLES
Madame GORGES Marion
14 Rue Neuve
88500 PONT-SUR-MADON

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 10/03/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR N° 1A 211 168 9251 8

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 10/03/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 2 ha 12, parcelle A 5 à ATTIGNEVILLE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 10/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260031, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

GAEC DURAND
1 ter route de Martigny
88300 TRANQUEVILLE-GRAUX

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
03 29 69 12 64

Epinal, le **- 8 AVR. 2026**

LOGICS N° 044202603126042
N° Dossier : 88260030
LRAR :

ACCUSE DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 12/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 28.8224 ha actuellement mises en valeur par DAGUEY NICOLE sur la ou les communes de FONTENOY-LE-CHATEAU (88240), LA CHAPELLE-AUX-BOIS (88240), TREMONZEY (88240). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **12/03/2026**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260039** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

GAEC DE LA RAIE DES FONTAINES
4 La Raie des Fontaines
88240 LA CHAPELLE-AUX-BOIS

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

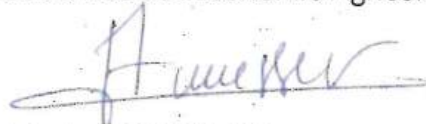
Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole



Isabelle ANNESSER

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
88240 TREMONZEY	000 OA 41	0,5091	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 113	0,4965	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 128	0,7547	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 194	0,3645	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 197	0,3416	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 199	0,1618	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 200	0,1812	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 204	0,2698	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 223	0,2735	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 225	0,3240	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 233	0,2427	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 238	0,1844	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 244	0,2900	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 246	0,3710	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 249	0,2655	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 262	0,1960	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 302	0,3240	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 335	0,1020	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 349	0,2748	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 362	0,2134	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 89	0,4725	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 95	0,4532	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 131	0,2398	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 177	0,1968	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 181	0,3458	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 201	0,5192	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 203	0,2460	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 220	0,2891	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 210	0,0804	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 216	0,1602	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 217	0,3620	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 255	0,1709	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 259	0,0990	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 261	0,2628	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 290	0,2391	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 292	0,4172	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 323	0,1905	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 344	0,1226	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 347	0,2074	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 351	0,4441	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 373	0,4433	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 386	0,2725	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 394	0,2981	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 404	0,2302	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 417	0,4740	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 422	0,3517	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OB 429	0,2195	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 22	0,6604	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 40	0,3492	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 28	0,2305	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 32	0,1766	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 45	0,3675	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 58	0,2705	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 70	0,5258	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 86	0,4936	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 71	0,1885	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 73	0,2206	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 77	0,3380	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 119	0,3388	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 130	0,2550	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OC 351	0,1385	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AB 55	0,0200	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AB 57	0,1174	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AB 67	0,0620	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AB 120	0,1148	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AC 42	0,0581	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AC 178	0,1424	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AD 317	0,0402	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AD 334	0,2971	VAUTHIER Michel

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

88240 TREMONZEY	000 AD 329	0,1545	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AD 337	0,0521	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AD 357	0,1127	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AD 358	0,1598	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 AD 359	0,0195	VAUTHIER Michel
88240 FONTENOY-LE-CHATEAU	000 OA 86	0,1196	VAUTHIER Michel
88240 TREMONZEY	000 OA 305	0,0889	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OA 308	0,1751	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OA 310	1,0284	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OA 311	0,1236	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OA 313	0,1674	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OA 314	0,1794	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OB 179	0,2998	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OB 191	0,6391	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OB 416	0,3110	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OC 37	0,4188	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OC 49	0,2322	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 OC 75	0,0633	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 AC 40	0,1550	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 AC 121	0,4619	VAUTHIER Vincent
88240 TREMONZEY	000 AC 162	0,1875	VAUTHIER Vincent
88240 LA CHAPELLE-AUX-BOIS	000 ZM 124 (A)	0,1730	VAUTHIER Vincent
88240 LA CHAPELLE-AUX-BOIS	000 ZM 124 (B)	0,0338	VAUTHIER Vincent
88240 LA CHAPELLE-AUX-BOIS	000 ZM 124 (BK)	0,6020	VAUTHIER Vincent
88240 LA CHAPELLE-AUX-BOIS	000 ZM 124 (BL)	0,6020	VAUTHIER Vincent
88240 LA CHAPELLE-AUX-BOIS	000 ZM 124 (D)	0,5395	VAUTHIER Vincent
88240 LA CHAPELLE-AUX-BOIS	000 ZM 126 (A)	2,1283	VAUTHIER Vincent
88240 LA CHAPELLE-AUX-BOIS	000 ZM 126 (B)	0,2403	VAUTHIER Vincent
		28,8224	

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFET DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
03 29 69 12 64

Epinal, le - 8 AVR. 2026

N° Dossier : 88260040

LRAR :

ACCUSE DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 03/03/2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à FRAIZE et BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY, pour une superficie totale de **10 ha 91 a 50 ca.**

Communes du 88	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
FRAIZE	AL 83	0,1555	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 42	0,3564	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 55	0,2104	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 56	0,1600	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 248	0,2388	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 241	0,1688	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 11	0,8830	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 13	0,3067	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 43	0,2800	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 57	0,1688	FLEURENDIDIER François
FRAIZE	AL 82	0,4190	FLEURENDIDIER François
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AB 150 la fosse nord	0,1120	WIRTH François
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 7	0,6300	WIRTH François
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AC 255	0,4892	VICHARD Christian
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AC 215	0,0750	VICHARD Christian
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 48	1,1820	STEFFAN Michèle
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 55 Le Chastel	2,3450	STEFFAN Michèle
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 56 Le Chastel	0,1870	STEFFAN Michèle
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 57	0,1873	STEFFAN Michèle
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 59	0,4080	STEFFAN Michèle
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 58	0,0900	STEFFAN Michèle
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 60	0,3026	CLEMENT Pascale
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 8	1,4410	CLEMENT Pascale
BAN SUR MEURTHE- CLEFCY	AD 13 Le champ des pierres	0,1185	CLEMENT Pascale
		10,9150	

Monsieur GAUDEL Francis
38 Rue du Kemberg
88580 SAULCY-SUR-MEURTHE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **03/03/2026**.

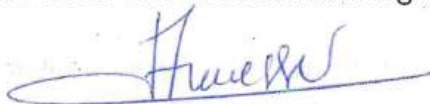
Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260040** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole



Isabelle ANNESSER